

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 20 juillet 2020 à 19 :00 h, au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19 :00hrs.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris celui qui est absent.

Absent: M. Jean-Sébastien Roy, conseiller.

**7418-07-2020
Ouverture
de la séance**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 juillet 2020.

**7419-07-2020
Adoption de
l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**7420-07-2020
Salaire d'Alain
Héту, Daniel
Villeneuve, Éric
Lord (1^{er} janvier au
6 avril 2020)**

Attendu que la municipalité d'Henryville a expédié le 27 avril 2020 à la municipalité de Saint-Sébastien, la facture no.27 concernant le paiement du salaire du chef incendie, du chef aux opérations et du capitaine du 1^{er} janvier au 6 avril 2020 laquelle doit être payée par la municipalité de Saint-Sébastien pour les services de cadres-pompiers;

Attendu que la municipalité d'Henryville n'a toujours pas reçu le paiement au montant de 5265.79\$ pour les services rendus à la municipalité de Saint-Sébastien;

Attendu que tout salarié est en droit d'être payé pour un service qu'il a donné à une autre municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville demande pour une troisième fois à la municipalité de Saint-Sébastien de bien vouloir acquitter ladite facture pour les services qui leur ont été donnés du 1^{er} janvier au 6 avril 2020 par les cadres pompiers afin de recevoir le paiement au plus tard le 15 août 2020.

Que la municipalité d'Henryville versera aux cadres pompiers le montant de 5265.79\$ lequel leur est dû depuis le 6 avril 2020.

**Période de
questions**

Aucune question.

**7421-07-2020
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :09 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

